



PNUE

# MED ONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM • BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS/ARABE/FRANÇAIS • NO 32

## 2005 ODYSSÉE EN MEDITERRANÉE

L'environnement se serait poursuivie à un rythme plus rapide. Les gouvernements, ayant été moins bien informés, auraient pris moins de mesures, ou s'en seraient tenus à des mesures moins audacieuses pour s'attaquer à certains problèmes.

D'autres problèmes auraient continué à évoluer discrètement, sans qu'on en prît bien conscience, jusqu'au jour où, devenus explosifs, il eût peut-être été trop tard pour agir. Les opinions publiques auraient été laissées dans l'ignorance. Les ONG auraient eu à faire état de moins de données pour alerter le public et les gouvernements.

Bref, si le PAM n'avait pas existé, la Méditerranée ne serait pas seulement dans l'état où elle se trouvait voici vingt ans: cet état aurait bel et bien empiré.

On pourrait, dans le même esprit, anticiper la perspective des vingt prochaines années par rapport à l'état actuel - et là aussi une évolution bien plus funeste serait à évoquer.

### LES VINGT PROCHAINES ANNEES

On nous reprochera peut-être de verser dans l'autocélébration. Mais

même si ce reproche était justifié, les considérations qui précèdent n'en resteraient pas moins vraies.

Les gouvernements méditerranéens et les ONG l'ont parfaitement reconnu dans leurs déclarations respectives de Barcelone. Ces deux textes rappellent l'évolution du PAM et formulent - ou appellent, selon le cas - de nouveaux engagements.

Bien d'autres développements s'annoncent déjà. S'il y a une certitude que l'on peut tirer de ces vingt ans de surveillance scientifique assidue des changements se produisant dans le bassin, c'est qu'il ne suffit pas de s'attacher à maîtriser la pollution au cas par cas: ce qui s'impose, c'est une planification et gestion intégrées de la zone côtière, autrement dit une approche holistique, pluridisciplinaire.

Cette approche fait appel à des disciplines aussi diverses que la biologie, l'architecture, la biochimie, l'histoire, l'informatique, l'économie, l'ingénierie et l'anthropologie culturelle - pour ne citer que celles-là - afin de planifier de manière avisée et durable (c'est-à-dire n'épuisant pas à bref délai les ressources naturelles et humaines mais permettant un développement continu sur une période prolongée - et même de préférence "illimitée") l'évolution et le développement des

**E**ssayons un instant d'imaginer à quoi ressemblerait aujourd'hui le bassin Méditerranéen s'il n'y avait pas eu depuis 1975 le Plan d'action pour la Méditerranée. Ce genre d'exercice n'est pas des plus aisés - d'autant que les principaux événements politiques qui ont façonné le monde depuis 1989/90 se seraient sûrement produits dans tous les cas de figure. A n'en pas douter, les tendances lourdes de l'économie, l'extension de l'industrialisation, l'urbanisation, l'introduction de nouvelles technologies auraient plus ou moins été les mêmes que celles que nous avons connues jusqu'ici.

Et pourtant ...

Pourtant, les choses auraient sans doute pris une plus mauvaise tournure. La dégradation de

activités et de l'habitat de l'ensemble de la région.

Pour y parvenir, il faut renforcer la surveillance, l'analyse et l'évaluation. Ou, pour user d'une formule plus ramassée, accroître notre compréhension de ce qui fait de la Méditerranée ce qu'elle est: un vaste réseau de sous-régions naturelles, économiques, climatiques, économiques, culturelles et politiques qui sont interdépendantes; un assemblage de quartiers composant une grande ville.

### L'ECONOMIE POLITIQUE

Ou mieux, composant une vaste agglomération urbaine où les autorités locales sont coiffées par un comité "supranational" qui tient compte, selon les secteurs, des différents modes de vie, cultures (ou sous-cultures), religions et Eglises, revenus et structures économiques. Car l'économie joue un rôle très important dans la protection et la sauvegarde de l'environnement. Notamment en Méditerranée où se rencontrent l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

d'habitants, tandis qu'on assistera sans doute à une explosion du marché touristique avec une fréquentation se situant entre 170 et 340 millions de visiteurs!

Or, ce sont précisément les valeurs qui attirent les touristes - plages, patrimoine culturel, beautés de la nature - qui pâtissent le plus et réclament davantage de soutien et de préservation. D'où le concept, nouveau en Méditerranée comme au plan mondial, de développement durable. Il intègre des conceptions et politiques différentes concernant le développement, la structure des économies locales, l'utilisation des ressources naturelles - mais aussi bien humaines ou autres - dans le but général de préserver l'environnement, de maintenir l'équilibre écologique aussi intact que possible tout en veillant à ce que les revenus augmentent et qu'ainsi les habitants ne désertent pas la région.

Et, comme on se plaît souvent à le souligner, si nous savons plus ou moins aujourd'hui de quelle façon fonctionne un écosystème donné, ou comment une modification d'origine

vocation écologique, se sont efforcés de fixer leurs regards dans cette direction et de contribuer à modeler l'avenir. Ils ont décidé que le champ d'application géographique de la Convention pourrait être élargi afin d'inclure les zones côtières, telles qu'elles sont définies par chaque Etat membre pour ce qui le concerne.

Ils ont aussi déclaré que, en cas de catastrophe écologique, l'absence de certitude scientifique absolue ne devrait pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures visant à y faire face. Ils ont aussi pris l'engagement, pour les activités susceptibles d'avoir des conséquences défavorables graves sur le milieu marin, d'encourager la coopération entre eux en matière de procédure d'études d'impact sur l'environnement, jusque dans les zones situées au delà des limites de chaque juridiction nationale.

Ils se sont engagés à prévenir, réduire et, dans toute la mesure du possible, éliminer la pollution:

\* de l'environnement, due aux mouvements transfrontières et à l'élimination de déchets dangereux

## LE NOUVEAU BUREAU

La réunion de Barcelone a élu le nouveau Bureau pour l'exercice biennal 1995-1997.

Ce Bureau se compose comme suit:

<b>Président</b>	M. Nourdine Benomar Alami	Maroc	Ministre de l'environnement
<b>Vice-président</b>	Mme Elisavet Papazoi	Grèce	Secrétaire d'Etat à l'environnement
<b>Vice-président</b>	M. Salah Hafez	Egypte	Président de l'Agence de l'environnement
<b>Vice-président</b>	M. Israel Peleg	Israël	Directeur général, ministère de l'environnement
<b>Vice-président</b>	M. Slimane Zaouche	Algérie	Directeur général, ministère de l'environnement
<b>Rapporteur</b>	M. Joaquin Ros	Espagne	Ministère de l'environnement

Le Bassin abrite quelque 410 millions d'habitants. En outre, il accueille chaque année 100 millions de visiteurs, si bien que le tourisme représente pour la région l'activité la plus importante et la principale source de revenus.

La démographie et les statistiques nous apprennent que d'ici à trente ans - à l'horizon 2025 - la population pourrait atteindre 550 millions

anthropique peut affecter une zone, nous ne savons guère comment mieux exploiter nos ressources énergétiques ou comment intervenir en douceur pour modifier les pratiques agricoles locales.

### LE PARI DE BARCELONE

Dans la capitale de la Catalogne, les Etats méditerranéens, avec l'appui, dans la plupart des cas, des ONG à

\* de la zone de la mer Méditerranée en particulier, résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, ou bien des opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer, ou encore d'origine tellurique (auquel cas ils élaboreront et mettront en oeuvre des plans en vue de la réduction et de l'élimination progressive des substances qui sont toxiques,

## LES GRANDES REUNIONS DU PAM EN 1996

La réunion de Barcelone a décidé que plusieurs réunions se tiendraient en 1996, et notamment:

- ✓ Réunion d'experts suivie d'une conférence de plénipotentiaires sur le Protocole tellurique (Italie)
- ✓ Réunion des coordonnateurs pour le MED POL (Athènes)
- ✓ Réunion d'experts suivie d'une conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif aux déchets dangereux (Turquie)
- ✓ Réunion des points focaux nationaux du PAM (Athènes)
- ✓ Réunion d'experts sur la préparation de lignes directrices concernant la gestion de boues d'épuration et de déblais de dragage (Espagne)
- ✓ Réunion extraordinaire des Parties contractantes (France)
- ✓ Première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (France)
- ✓ Réunion d'experts chargée d'examiner le projet de protocole relatif à la responsabilité et la réparation des dommages dus à la pollution du milieu marin (Grèce)

persistantes et susceptibles de bioaccumulation).

Les Etats méditerranéens se sont aussi engagés à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger et préserver la diversité biologique, les écosystèmes rares ou fragiles ainsi que les espèces de la faune et de la flore sauvages qui sont rares, en régression, menacées ou en voie d'extinction - et leurs habitats.

Enfin, les Etats côtiers ont décidé qu'ils allaient ultérieurement élaborer et adopter des règles concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin.

### UN SCHEMA DIRECTEUR POUR L'AVENIR

Animés par le souci de répondre efficacement aux défis de l'avenir, les vingt pays méditerranéens ont signé un autre document appelé "PAM II" dans lequel ils formulent leurs grands objectifs et leurs finalités. En annexe à ce document figure une liste d'actions prioritaires concrètes pour la prochaine décennie (1996-2005). Ce sont certains passages de ce document que les ONG ont désapprouvés, et l'expression de ces critiques a suscité l'irritation de

plusieurs gouvernements. Ce document "PAM II" passe en revue, sur cinq pages, les diverses actions prévues sous 12 rubriques. On peut se le procurer au siège du PAM (réf. UNEP(OCA)/MED IG.5/16, annexe X).

Entre autres objectifs, il envisage des actions visant à:

- \*établir un cadre régional et un programme d'action d'assainissement
- \*promouvoir l'élaboration dans chaque pays d'instruments pour la gestion intégrée de l'eau
- \*protéger et conserver les sols par la mise en oeuvre de mesures préventives
- \*promouvoir l'application de la Convention sur la désertification
- \*promouvoir la gestion durable des ressources forestières
- \*préparer les mesures appropriées en vue de la protection in situ des ressources génétiques
- \*promouvoir la création de banques de gènes
- \*mettre en oeuvre des conventions internationales concernant les zones de pêche
- \*élaborer et mettre en oeuvre des programmes sur la gestion des zones côtières
- \*interdire l'exportation de déchets toxiques, y compris radioactifs, par les pays membres de l'OCDE vers les pays méditerranéens non membres

de l'Union européenne

\*privilégier les aspects disponibilité, accessibilité, coût et efficacité, notamment dans les secteurs de production et d'utilisation de l'énergie, du papier, des tanneries et dérivés, des cimenteries, de la métallurgie, de l'agro-alimentaire et des usines de produits chimiques organiques et inorganiques

\*promouvoir la mise en place d'installations de réception portuaires pour la collecte des déchets solides et liquides générés par les navires

\*favoriser un développement touristique respectueux de l'environnement et du patrimoine culturel, et enfin

\*développer et mettre en oeuvre des programmes pour la réhabilitation des zones affectées par des hostilités récentes.

En prenant ce dernier engagement, les pays riverains de la Méditerranée ont montré que l'environnement ne peut être dissocié du tableau d'ensemble et que les mesures de conservation de la nature n'ont aucun sens quand les gens sont en proie à la souffrance, à la faim et à la maladie.

Spyros Vretos

**MEDONDES**, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM et du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à:

Spyros Vretos, rédacteur en chef, **MEDONDES**  
Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée  
48 avenue Vassileos Konstantinou, 11635 Athènes, Grèce  
Téléphone + 301/725 3190 - 5  
Fax + 301/725 3196 - 7  
Telex 222611 MEDU-GR  
E-mail unepmedu@compulink.gr

# Le PAM sera, dorenavant, jugé sur ses propres réalisations



**E**st-ce que Barcelone a marqué un tournant de l'évolution du PAM ou s'est-il simplement agi d'une opération de relations publiques?

Ayant pris mes fonctions récemment, je ne puis que livrer une appréciation personnelle de la situation, mes impressions. Eh bien, je pense que nous avons assisté à Barcelone à une **relance du PAM**.

Relance politique en premier lieu: nous avons eu les ministres venus en très grand nombre parapher les textes importants – autrement dit un acte d'une grande signification politique au plan de l'environnement –, qui ont convenu d'augmenter le budget, ce qui est aussi un signe de volonté politique (le budget n'avait pas été relevé, depuis longtemps) et qui ont affiché, par la **Résolution de Barcelone**, une volonté politique bien claire.

On peut également parler d'une relance structurelle: il y a eu un élargissement des objectifs du Plan d'action, avec une extension du champ d'application du développement durable aux zones côtières. Voilà une preuve de bonne volonté de la part des pays, puisque cette question est délicate quant à la mise en oeuvre: la mer est un bien commun, bien entendu, mais les zones terrestres et côtières rentrent dans le territoire de chaque Etat, elles relèvent de la souveraineté nationale, et cet élargissement implique donc une coopération encore accrue entre les Etats.

Le Plan d'action pour la Méditerranée fête son vingtième anniversaire. Que s'est-il passé durant cette première période de son existence?

**Barcelone II a été la première réunion des Parties contractantes du nouveau Coordonateur. Quelles ont été ses impressions? Quelles politiques compte-t-il mettre en oeuvre durant son mandat? Comment projette-t-il de mener le PAM au XXIème siècle?**

Cette organisation a d'abord adopté un programme d'action cohérent en se dotant d'instruments juridiques consacrés à la protection de la mer: la **Convention de Barcelone** et les **Protocoles**. Après quoi, les Parties ont demandé au **Secrétariat**, à titre prioritaire, de suivre l'évolution du milieu marin, et cette tâche a été au coeur des activités menées dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Ainsi en est-on venu à lancer le **programme MED POL**, conçu pour mieux connaître la mer et en surveiller étroitement l'évolution. De plus, ce programme a permis aux pays d'appliquer les nouvelles réglementations internationales.

Deuxième type d'activité qui s'est avéré d'une extrême importance: les scénarios élaborés par le **Plan Bleu** qui projettent dans l'avenir les tendances actuelles afin qu'on puisse se forger une vision de l'avenir de la mer et des zones côtières. Je crois que ce travail a été essentiel car il a permis aux pays et à l'opinion publique de prendre conscience des risques qui pesaient sur le Bassin.

Puis nous avons eu un troisième type d'activité avec les tentatives engagées par les pays vers une

planification intégrée des zones côtières.

Au titre de ce programme, des activités de gestion de l'environnement ont également été amorcées dans ces zones.

Enfin, il y a eu, bien entendu, une série d'activités touchant la protection de la nature, la préservation des sites remarquables et des espèces les plus menacées.

Pendant toute cette première période, il y a eu des retombées positives du programme, à commencer par un développement de la coopération entre les administrations, les ministères, par delà les éventuels différends politiques. Tous les **Centres d'activités régionales** ont pris une part active à ces réalisations. Et souvent, dans la coopération multilatérale, les retombées sont au moins aussi importantes que les questions de fond.

Y a-t-il, pendant ces vingt années, des choses qui n'ont pas été faites ou qui n'ont pas été poussées aussi loin qu'il l'eût fallu?

Si l'on doit parler des lacunes du PAM, j'en mentionnerai trois:

La première, c'est que la lutte antipollution en Méditerranée ne progresse pas au rythme voulu, en raison notamment des apports croissants de polluants d'origine tellurique.

Deuxième lacune, la dégradation de la zone côtière est extrêmement avancée et on ne la maîtrise pas vraiment par suite d'une gestion insuffisante du littoral et, plus spécifiquement, d'une planification déficiente.

Enfin, la protection des sites les plus remarquables n'est pas assez assurée.

**Ces lacunes tiennent-elles au cadre juridique ou à un manque de volonté politique des pays?**

C'est une question qui touche certainement à la fois les textes légaux, le contexte économique actuel, le degré de sensibilisation de l'opinion et enfin le fait que la Convention était davantage centrée sur le milieu marin que sur les zones côtières.

**On accuse souvent certains gouvernements de préférer s'abstenir de prendre des mesures, parce que, à court**



terme du moins, cela est plus économique (agir est évidemment coûteux dans un premier temps)

Je ne pense pas que le problème se pose en ces termes en Méditerranée. La lutte contre la pollution subit la loi des rendements décroissants. Autrement dit, quand on est confronté à une situation de forte pollution, on peut faire beaucoup à moindre prix. Par contre, une fois qu'on met en oeuvre des politiques de l'environnement, cela devient bien plus coûteux avec des rendements de plus en plus faibles.

Or, en Méditerranée, nous en sommes encore à la première phase: on peut y escompter des résultats très importants pour un coût relativement modéré, et je pense que c'est là un stimulant.

**Voilà donc que, vingt ans après, les pays méditerranéens se retrouvent à Barcelone pour commémorer le PAM. Mais surtout pour y lancer un nouveau PAM. Qu'a-t-on au juste décidé à ce deuxième rendez-vous?**

On a pris en compte un ensemble de facteurs: le bilan de la première période et de nouvelles idées, de nouveaux principes qui sont apparus dans le sillage du **rapport Brundtland** et du **Sommet de Rio**.

Tout d'abord, on a étendu le champ d'application du PAM en considérant qu'on ne pouvait pas s'occuper du milieu marin sans s'occuper de l'ensemble de la problématique du développement.

Deuxièmement, on ne peut pas formuler des réglementations concernant la pollution sans savoir exactement le type de développement pour lequel on opte. Ainsi nous sommes-nous engagés dans un programme dit de développement durable. Voilà les deux grands changements. Et on a

adapté la Convention à ces nouveaux axes.

**Certaines ONG ont critiqué Barcelone II en prétendant que les pays n'ont pas été aussi loin qu'ils le pouvaient.**

Je pense que le fond du débat n'a pas porté sur la Convention (sur laquelle j'ai même l'impression qu'un consensus s'est dégagé) mais sur les objectifs de la lutte antipollution.

Par notre échéancier **1996-2005**, nous avons recherché une formule de compromis qui, personnellement, m'apparaît satisfaisante et qui laisse nettement ressortir la direction prise: élimination progressive ou réduction de certains polluants d'ici l'an 2005.

L'objectif et les méthodes seront étudiés lors d'une conférence

**Des représentants de tous les pays méditerranéens étaient présents à Barcelone quand les ministres de l'environnement ont signé la Résolution de Barcelone et les amendements à la Convention et aux Protocoles.**

“Industrie et environnement” qui va se tenir l'année prochaine.

Dans le PAM, comme dans toute autre organisation internationale, le problème n'est pas de prendre les décisions mais de les appliquer.

C'est pourquoi, personnellement, je préfère qu'on se fixe des objectifs accessibles plutôt des objectifs fort ambitieux sur le papier mais qui ne se traduisent pas par un réel engagement politique.

**Estimez-vous que la coopération entre les Nations Unies, les pays membres et les ONG marche bien?**

En tout cas, l'environnement est l'un des secteurs où les ONG sont le plus présentes, avec le droit d'intervenir, de s'exprimer au cours des réunions - ce qui est très important. Pour le moment, et sans doute cela va-t-il durer, nous avons un système qui ménage aux ONG une participation extrêmement ouverte ...

**... mais les ONG défendent-elles des vues sensées ou inapplicables?**

Je pense que la plupart d'entre elles acquièrent de plus en plus de sérieux et de compétence et qu'à ce titre elles sont respectées. Il y a d'éminents spécialistes dans certaines ONG: on s'en est bien rendu compte, par exemple, lors de l'examen du Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

**Jetons maintenant un regard plus avant dans l'avenir, disons dans les vingt ans qui s'annoncent. Quels sont les objectifs pour chacun des cinq “grands thèmes” du PAM? Commençons par les zones côtières.**

Il y a trois types d'activité. La première est l'activité juridique. Il me paraît indispensable que les pays se dotent eux-mêmes d'un cadre juridique leur permettant de gérer les zones côtières.

Un **séminaire du PAM** va se tenir en avril sur l'île de Santorin pour étudier cette question. Il est organisé de concert avec le ministère grec de l'Environnement et des Travaux publics, et avec le concours financier du gouvernement français.

L'idée qui sous-tend cette rencontre est qu'il devrait y avoir des lignes directrices sur la gestion des zones côtières pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

En deuxième lieu, nous allons

► poursuivre les activités des PAC - ou Programmes d'aménagement côtier - mais en les rendant plus efficaces, moins académiques, plus concrètes. Nous allons procéder à une évaluation des "PAC de première génération" et nous proposerons en 1996 aux Etats membres d'adopter un mode d'élaboration des PAC qui soit mieux ancré dans la réalité.

Troisièmement, il faut absolument assurer la protection des sites de valeur exceptionnelle et mieux gérer les sites historiques, dans un esprit de développement touristique durable. Il existe d'excellentes occasions pour traduire dans les faits ce qu'on entend par tourisme durable.

### Et que dire de la pollution par les navires et aéronefs?

Le résultat le plus spectaculaire obtenu jusqu'ici est la maîtrise des risques d'accident des navires transportant des hydrocarbures et des substances dangereuses. Dans ce domaine, on a enregistré un réel progrès, et le REMPEC a fait un très bon travail.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour d'autres formes de pollution, notamment celles qui ont trait au dégazage en mer ou aux activités portuaires, aux capacités des ports à traiter les déchets des navires (en vertu de la **Convention MARPOL**).

Il s'agit là d'une pollution bien plus diffuse et cette question est liée à l'éducation et à l'information, ainsi qu'aux investissements. A cet égard, je tiens à citer en exemple l'excellent travail que fait l'**HELMPEA**, l'Association hellénique pour la protection du milieu marin, en informant ses membres, les gens de mer grecs, et en obtenant d'eux qu'ils respectent ses consignes.

Ce dont les ports ont besoin, ce sont des investissements leur permettant d'aménager des installations de réception des

déchets. Tout ce que je viens de dire s'applique aussi, naturellement, aux marines de guerre.

Je pense qu'il nous faut un plan d'action dans chaque pays pour la réduction de la pollution.

**La pollution d'origine tellurique est le troisième grand thème du PAM. Qu'est-il envisagé à cet égard dans les prochaines années?**

Tout d'abord, j'espère que nous allons adopter un **nouveau Protocole**. Il devrait être signé prochainement à Syracuse et va actualiser le Protocole existant en lui conférant un caractère plus concret: nous allons introduire un système d'autorisation et la notion d'un corps d'inspecteurs nationaux.

Ensuite, nous allons organiser la conférence sur les polluants industriels qui nous permettra d'élargir nos connaissances sur ce problème - elles sont actuellement très restreintes.

Enfin, je souhaite que l'on travaille étroitement avec la **Banque mondiale**, la **Banque européenne d'investissement** et les autres banques régionales afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un appui financier à la lutte contre la pollution.

**En ce qui concerne les aires spécialement protégées, nous pouvons y distinguer trois catégories: aires d'importance écologique, aires de grande beauté naturelle et sites historiques.**

Oui, c'est le Centre de Tunis - ou CAR/ASP - qui s'occupe de ces aires, y compris une nouvelle catégorie créée par les pays méditerranéens, les **ASPIM** ou aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne.

Le Centre de Tunis a pour priorité d'établir - en 1996 prévoit-on - des lignes directrices pour la création de ces sites par les Parties contractantes ainsi qu'une liste indicative d'ASPIM.

Ensuite, le **CAR/ASP** doit entreprendre l'élaboration d'inventaires des richesses naturelles de l'ensemble de la Méditerranée.

En ce qui concerne les sites historiques, dans de nombreux pays les services archéologiques ont réalisé un travail remarquable d'actualisation de leurs données sur les ruines, de restauration des monuments et de refonte du cadre légal de leur protection. Mais l'affluence sans cesse croissante de visiteurs, l'intégration des sites et leur participation au développement économique des bassins continuent à soulever de gros problèmes. C'est à la fois un enjeu et un risque.

**Enfin, il y a le grand thème récent du développement durable. C'est une idée assez nouvelle pour le PAM, n'est-ce pas?**

C'est une idée nouvelle pour tout le monde. C'est une politique nouvelle, et nous procédons par approches successives. La politique de l'environnement, on la connaît bien: depuis vingt ou trente ans, on la construit dans chacun de nos pays, et on a amassé pas mal d'expérience à ce sujet. Il n'en va pas de même pour le développement durable, et notamment son aspect "intégration de l'environnement dans le développement". Là, nous avançons sur un terrain moins familier.

Il ne suffit pas de faire des déclarations, il nous faut monter des projets dans des domaines différents comme l'énergie, les transports, l'agriculture, le tourisme, etc..

De mon point de vue, nous devrions procéder à la mise en place de la **Commission du développement durable** puis nous atteler à deux ou trois sujets qui sont d'une grande importance pour le Bassin méditerranéen. Et nous devrions nous concentrer sur l'identification des problèmes et la fixation des objectifs.

Pour y parvenir, nous avons besoin des travaux de l'**Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement** qui est en cours de création sous l'égide du Plan Bleu.

**Estimez-vous que le Plan d'action pour la Méditerranée est un succès?**

Le mot succès est un peu fort. Je dirais que la réunion de Barcelone a été un succès, personne ne peut le

contester. En ce qui concerne le PAM, les résultats sont inégaux.

**Que faut-il faire, au plan de la politique générale du PAM, pour que celui-ci soit un succès au XXIème siècle?**

Il y a plusieurs conditions à remplir pour cela: aux plans régional, national et local.

Au plan régional, il nous faut un Secrétariat actif, des Centres d'activités régionales bien organisés et une très bonne coordination de manière à créer des effets de synergie avec les autres institutions internationales comme la Banque mondiale, l'Union européenne, les banques régionales, etc., ainsi qu'une capacité à intervenir sur les questions financières. Et il nous faut aussi mieux communiquer avec le public et l'informer - car le PAM reste encore assez mal connu.

Au niveau national, il faut que les ministères concernés se renforcent et que la coordination entre les différents ministères et services soit mieux assurée - autant de problèmes qui sont délicats.

Et enfin, au plan local, il nous faut une participation plus active des collectivités, des administrations décentralisées et des acteurs socio-économiques.

**Est-ce que cela incombe aux gouvernements ou bien aux institutions et au Plan d'action pour la Méditerranée?**

C'est l'affaire des trois à la fois - gouvernements, PAM et organisations internationales qualifiées.

**Une dernière question: si l'on jette un coup d'oeil sur la carte du Plan d'action pour la Méditerranée, on note que les Centres d'activités se situent à l'ouest (à l'exception de l'Unité de coordination) et au nord (à l'exception notable du CAR/ASP). Même le nouveau centre sera installé à l'ouest de la rive nord - à Barcelone. Que dire de l'est et du sud?**

La création des centres dépend des gouvernements auxquels il revient de faire des propositions. Mais je souhaite que nous ayons un centre dans la partie orientale du Bassin. Il faut qu'on aille dans ce sens, c'est certain.

## Réunion

## Date

## Lieu

Séminaire sur les méthodologies et instruments systémiques et prospectifs dans le Bassin méditerranéen	février	Sophia Antipolis
Réunion d'experts sur le Protocole tellurique	3-4 mars	Syracuse
Conférence de plénipotentiaires sur le le Protocole tellurique	6-7 mars	Syracuse
Réunion des coordonnateurs MED POL	18-22 mars	Athènes
Réunion du Bureau	1er-2 avril	Le Caire
Réunion d'experts sur le Protocole déchets dangereux	16-17 avril	Izmir
Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole déchets dangereux	19-20 avril	Izmir
Réunion d'experts méditerranéens sur la politique du littoral	26-27 avril	Santorin
Réunion des points focaux nationaux	6-10 mai	Athènes
Réunion d'experts sur la présentation des lignes directrices pour la gestion des boues d'épuration et des déblais de dragage du PAM	20-24 mai	Valencia
Réunion extraordinaire des Parties	juin/juillet	Montpellier
Première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable	automne	—
Conférence de présentation finale du PAC de Fuka-Matrouh	septembre/octobre	Matrouh
Réunion d'experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	8-11 octobre	Athènes
Réunion sur la pollution industrielle	octobre	France
Réunion du Bureau	octobre/novembre	—

*La plupart des dates et lieux des réunions sont donnés à titre provisoire; (—) signifie que le lieu n'a pas encore été décidé.*

**CORRIGENDUM**

Réunion	Date	Lieu
Réunion d'experts sur le Protocole tellurique	3-4 mars	Syracuse
Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole tellurique	6-7 mars	Syracuse
Réunion des coordonnateurs MED POL	18-22 mars	Athènes
Réunion du Bureau	1er-2 avril	Le Caire
Réunion d'experts méditerranéens sur la politique du littoral	26-27 avril	Santorin
Réunion des points focaux nationaux	6-10 mai	Athènes
Réunion d'experts sur la préparation des lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage	20-22 mai	Valencia
Réunion extraordinaire des Parties contractantes	1er-4 juillet	Montpellier
Conférence de présentation finale du PAC de Fuka-Matrouh	juin/juillet	Matrouh
Réunion sur la pollution industrielle	2-4 octobre	Marseille
Réunion d'experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	8-11 octobre	Athènes
Séminaire sur la gestion du développement durable dans la région méditerranéenne	octobre	Malte
Première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable	automne	à décider
Réunion d'experts sur le Protocole déchets dangereux	automne	Izmir
Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole déchets dangereux	automne	Izmir





**C. R. P. M.**

\* Dans leur déclaration finale, les parties à la 6ème session de la Commission interméditerranéenne

expriment leur satisfaction de la création d'un réseau scientifique pour la recherche marine qui a été décidée à Marseille et qui rassemble des régions de la Méditerranée avec d'importantes organisations nationales comme IFREMER, ICRAM, IEO, NCMR IPIMAR, etc. [source: CRPM/Commission interméditerranéenne, Déclaration finale]

\*Un groupe spécial d'experts sur la prévention des risques biotechnologiques s'est réuni à Madrid en juillet. La réunion était organisée par le gouvernement espagnol dans le cadre du débat sur les risques biotechnologiques qui a été amorcé par la Convention sur la diversité biologique. La Conférence des Parties a décidé qu'un groupe spécial examinerait les connaissances, l'expérience et la législation existant actuellement dans ce domaine. La réunion a analysé les modes d'évolution des risques et la gestion appropriée des impacts sur les organismes vivants modifiés [source: *Informacion de Medio Ambiente*, no 37/sept. 1995]

\*Des ministres et autres responsables publics de plus de 100 pays se sont retrouvés à Genève en septembre, à l'occasion de la 3ème Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.

L'un des amendements à la Convention interdit l'exportation de déchets dangereux des pays OCDE vers des pays non OCDE. La Conférence a décidé de créer des centres régionaux ou sous-régionaux pour la formation et les transferts de technologies concernant la gestion des déchets dangereux. Les trois premiers centres seront pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe centrale et orientale [source: *UNEP News* 55/1995]

\*D'importants sites de nidification de tortues

marines *Caretta caretta* ont été découverts en Libye, en juillet dernier, entre Syrte (sur le golfe du littoral de Sidra) et la frontière avec l'Egypte. De nombreux nids ont été recensés. L'enquête était organisée par MEDASSET (L'Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines) et le Centre des Aires spécialement protégées de Tunis. L'équipe scientifique comprenait des chercheurs libyens et des experts français et tunisiens. Le WWF international en faisait également partie. Le Centre technique libyen pour la protection de l'environnement, Tripoli, ainsi que le Centre de recherches marines de Tajura, ont joué un rôle capital dans le succès de la mission. [source: communiqué de presse PAM/PNUE, 19.7.95]

\*Dans le cadre du 5ème programme d'action pour l'environnement

"Vers un développement durable", la XIème Direction générale (DG XI) de l'Union européenne a invité la Conférence des régions maritimes périphériques d'Europe (CRMPE) à contribuer à la définition d'une deuxième phase (1996-2000) sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine. Cette consultation pourrait conduire la Commission européenne à réviser les objectifs et les priorités du programme afin d'obtenir dorénavant, et ce jusqu'à l'an 2000, une mise en oeuvre plus pragmatique.

La CRMPE a été créée en 1973 (à Saint-Malo, France) et regroupe les régions maritimes de l'Union européenne (mais invite aussi des régions d'autres pays européens en qualité d'observateurs). Elle se compose de quatre commissions: des îles, de l'Arc Atlantique, Interméditerranéenne et de la mer du Nord [source: *Bulletin de la CRMPE*, XII/94]

\*En juillet, le conseil des ministres espagnol a nommé Jose Ramon Gonzalez Lastra à la tête de la Direction générale de l'information et évaluation sur l'environnement, et Arturo Gonzalo Aizpiri à la tête de la Direction générale de la politique de l'environnement.

Jose Ramon Gonzalez Lastra, un géologue, avait été nommé, en 1994, Directeur général de la

Dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC) du PAM, un projet pilote est en cours d'exécution dans la région de Fuka-Matrouh, en Egypte. Le projet a démarré au début 1993, avec la participation de l'Unité de coordination, des Centres d'activités régionales, d'institutions et d'experts internationaux, nationaux et locaux. Le projet avait pour objectifs de s'attaquer aux problèmes d'environnement/développement de la zone d'une manière intégrée.

Autrement dit, une zone côtière est abordée dans tous ses aspects et leur interdépendance mutuelle, afin de protéger, d'utiliser rationnellement et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles côtières et marines, de résoudre les conflits existants, et de frayer la meilleure voie à un développement dynamique de la région.

Dans ce contexte, une première réunion de présentation été organisée à Matrouh, du 18 au 20 septembre 1995, afin d'exposer les principaux résultats des diverses activités menées jusqu'alors. La réunion a été ouverte par M. S. Hafez, directeur exécutif de l'Agence égyptienne de l'environnement et par M. Z. Abdel-Rahman, gouverneur de la région de Matrouh. M. I. Dharat a salué les participants au nom du PAM/PNUE. La réunion a examiné les progrès accomplis et les problèmes rencontrés et, à l'issue de ses délibérations, elle a adopté un ensemble de recommandations générales.

L'annonce soudaine du décès de M. N. Al-Fishawi, consultant PAM/PNUE sur les changements climatiques dans le cadre du projet PAC de Fuka-Matrouh, a semé la consternation parmi le personnel de l'Unité de coordination, des Centres d'activités régionales et parmi les autres experts internationaux et nationaux prenant part au projet. M. Al-Fishawi était un expert éminent dont la compétence était reconnue par tous ses pairs et dont il émanait un grand charme personnel. Pour chacun de ceux qui l'ont connu, son décès, dû à un accident de voiture alors qu'il revenait de la réunion de Matrouh sur le PAC de Fuka, est ressenti comme une perte inestimable, et son souvenir restera ineffaçable.

Que Dieu ait son âme.

I. Dharat

politique de l'environnement après avoir été Directeur général de la gestion des ressources environnementales et de l'eau auprès du Vice-conseiller sur l'environnement du gouvernement basque.

Arturo Gonzalo Aizpiri, docteur en chimie, avait été nommé en 1991 Directeur général de la jeunesse et en 1993 Directeur général de l'environnement à la municipalité de Madrid

#### Conventions sur l'environnement: les plus récentes ratifications des divers instruments

@ Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (1989): Guatemala, Islande, Qatar (total: 90)

@ Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985): Lettonie (total: 151)

@ Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987): Lettonie (total: 149)

@ Amendement de Londres au Protocole de Montréal (1990): Turquie (total: 103)

@ Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal (1992):

Argentine, Israël, Espagne (total: 47)

@ Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (1975): Biélorussie, Dominique (total: 130)

@ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979): Guinée-Bissau (total: 47)

@ Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (1992): Niger (total: 138)

@ Convention sur la diversité biologique (1992): Algérie, Guatemala, Honduras, Israël, Niger, Ouzbékistan (total: 124)

[Source: Mise à jour PNUE, volume 10, août 1995]

[source: Informacion de Medio Ambiente, no 37/sept 1995]

\* Les dix premières tortues confiées au Centre de sauvetage des tortues de mer de Glyfada, Grèce, géré par la Société pour la protection des tortues marines, étaient toutes de l'espèce *Caretta caretta*.

Malheureusement, cinq d'entre elles sont mortes (Ulysse, Pénélope, Sky, Joseph et Théano). Les cinq autres (Elethéria, Euterpe, Triandaphyllénia, Pissa et Perséphone) ont survécu après avoir été traitées au centre. Ces tortues provenaient de différents sites de Grèce: Astakos, Nauplie, Corfou (2), Hydra, Salonique, Lagonissi, Rethymnon, Chalkis et Porto-Rafti

[source: "Archelon", no 23, avril-juin 1995]

\* Le Programme des Nations Unies pour l'environnement invite les citoyens de la planète à proposer des jeunes gens ou des associations de jeunesse comme candidats au Palmarès mondial de l'écologie pour la jeunesse qui sera décerné à 500 lauréats pour leurs réalisations dans le domaine de l'environnement.

Les propositions devront s'accompagner d'un résumé en 250 mots retraçant les activités du candidat avec des articles de presse et références bibliographiques, et citer deux parrains autres que la personne proposant la candidature (on ne peut proposer sa propre candidature).

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à: Global 500 Award, UNEP, P.O. Box

30552, Nairobi, Kenya. Tel. (254-2) 62.34.01, fax (254-2) 62.36.92, 62.39.27 [source: brochure PNUE]

\* Dans le souci de freiner la disparition des herbiers à posidonies en Méditerranée, Marevivo, une organisation italienne, a mis au point une technique grâce à laquelle de jeunes pousses ont été reproduites in vitro à partir d'une cellule. Cette technique repose sur l'isolement et la culture de protoplastes obtenus à partir de végétaux adultes sauvages.

L'équipe scientifique de Marevivo a alors commencé, en juillet, à transplanter les végétaux reproduits dans le milieu naturel, au large de la centrale thermique ENEL de Civitavecchia, sur la côte de Lazio, près de Rome. On prévoit, pour la première phase de ce projet, qu'au total 12.000 plants de culture et 250 plants de laboratoire seront transplantés [source: communiqué de Marevivo, 6.9.1995]

\* Dix ans après sa promulgation, la loi française sur le littoral de 1986 est en cours d'examen. M. Yves Bonnot, maire de Perros-Guirec, a remis au Premier ministre Alain Juppé un rapport intitulé "Pour une politique globale et cohérente du littoral en France". Il a accordé un entretien à la revue française "Le Moniteur". Extraits: Q - "Que pensez-vous de la loi sur le littoral? R - Je pense qu'il ne s'agit pas de refondre la loi ou de la supprimer mais de la rendre plus précise. Le fait est qu'elle n'est pas claire sur certaines notions qu'elle énonce et qui pourraient se retourner contre ses objectifs. Il existe un gros danger d'en arriver un jour à une jurisprudence contradictoire" [source: "Le Moniteur", 18.8.1995]

\* Le Comité régional nord-africain pour START (Système d'analyse, de recherche et de

formation en matière de changement à l'échelle planétaire) a tenu, dans la ville de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, des journées d'étude sur la désertification et les modifications de la végétation en Afrique. Ces journées avaient pour but d'élaborer un calendrier et un programme de recherche et d'étude de la désertification, du déboisement et des modifications de la végétation.

L'orientation à venir de la recherche sur les dépôts atmosphériques en Afrique comporte notamment des réunions scientifiques bisannuelles pour présenter les résultats et examiner la situation du projet [source: Global Change Newsletter, no 22, juin 1995. Publié par le Programme International sur la géosphère et la biosphère]

\* Les navires inscrits à l'HELMEPA ont atteint en 1994 le chiffre record de 554, contre 533 en 1993 et 346 en 1982 - année de fondation de l'organisation (soit une hausse de 60% en 13 ans). Les gens de mer membres de l'organisation se montent aujourd'hui à 8.703 (dont 3.925 matelots, 2.748 mécaniciens, et 2.300 agents des garde-côtes grecques, de la marine de guerre grecque, des installations à terre, etc.).

Le total des frais de fonctionnement pour 1994 s'est élevé à 570.000 dollars E.U., dont 59% ont été consacrés à la formation des gens de mer et 41% aux campagnes de sensibilisation du public. Les dépenses de l'HELMEPA au cours de la période 1983-1994 ont atteint un total de 4.376.000 dollars E.U. [source: Association hellénique pour la protection du milieu marin, HELMEPA, Rapport annuel 1994]



## livres

Agence européenne pour l'environnement 1994 "European Rivers and Lakes: Assessment of their Environmental State" ("Les cours d'eau et les lacs d'Europe: évaluation de leur état environnemental")

Sous la direction de P. Kristensen et H.O. Hansen. AEE, Copenhague, Danemark, 122 p.

Ce rapport est l'une des premières tentatives d'évaluation à l'échelle européenne de l'état de l'environnement et des tendances des eaux territoriales et de surface. Il fournit une vue d'ensemble qui peut servir de base pour l'application des mesures générales visant à améliorer la qualité de l'eau et les conditions physiques des cours d'eau et des lacs, ainsi que pour l'identification des problèmes d'environnement.

UICN 1995

The Law of the Sea: Priorities and Responsibilities in Implementing the Convention ("Le droit de la mer: priorités et responsabilités dans l'application de la Convention")

Partie I: L.A. Kimball: La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer un cadre pour la protection de la mer.

Partie II: D.M. Johnston et al.: Protection et gestion du milieu marin. Rapport sur la protection de la mer et le développement.

UICN, Gland, Suisse, 155 p.

Le livre se divise en deux parties qui se complètent mutuellement. La première, rédigée par Lee Kimball, est une analyse détaillée de la Convention sur le droit de

la mer et ses rapports avec des questions spécifiques de protection de la mer. Elle comprend une série de recommandations et de priorités pour les actions futures. La seconde partie est une charte élaborée par Douglas M. Johnston, Phillip Saunders et le prof. Peter Payoyo, qui définit les initiatives découlant de chaque obligation de la Convention en matière de protection de l'environnement.

Elle recense aussi les acteurs qui pourraient assumer ces initiatives.

Manual on Marine Turtle Conservation in the Mediterranean ("Manuel sur la conservation des tortues marines en Méditerranée")

Demetropoulos A. et Hadjichristophorou M. ASP PNUE(PAM)/UICN/CWS/Service des pêches, MANRE, Chypre, 1995, 114 p., 24 gravures, 77 photos.

Les auteurs de ce manuel s'emploient à fournir des informations pratiques qui peuvent être utiles, dans le contexte de la Méditerranée, au travail de conservation des tortues marines. Le manuel est conçu comme un complément à la formation pratique aux techniques de conservation des tortues. La présente édition est une version revue, illustrée et légèrement étoffée de l'édition de 1992.

Réseau de solidarité Eau

L'eau en Méditerranée: perspectives de coopération. Propositions pour de nouveaux concepts de solidarité.

Réseau de solidarité Eau/Ministère de l'Environnement, direction de l'eau, Paris, 24 p.

Il s'agit d'une étude sur l'état actuel de la coopération sur l'eau en Méditerranée et sur les possibilités de la renforcer. Sans prétendre être exhaustif, ce document fait ressortir la multiplicité et l'ampleur des initiatives qui sont prises et suggère plusieurs champs de réflexion.

**Greenpeace**

**Freedom for the Seas in the 21<sup>st</sup> Century: Ocean governance and Environmental Harmony ("Liberté pour les mers au XXI<sup>ème</sup> siècle: maîtrise des océans et harmonie de l'environnement")**.

Sous la direction de John M. Van Dyke et al.

### Une brochure AOYE/PAM

En vue de diffuser des renseignements sur l'environnement dans le monde arabe, une brochure consacrée à l'environnement et au développement durable sera prochainement publiée en arabe. Le projet est parrainé par l'Office arabe pour la jeunesse et l'environnement (AOYE, Le Caire, Egypte) et il a pour but de mieux sensibiliser l'opinion égyptienne et du monde arabe au thème de l'environnement et du développement durable et d'encourager une prise de conscience des questions qui s'y rattachent et de la nécessité d'une gestion active du milieu méditerranéen.

La première version de la brochure est prévue pour la fin 1995.

*I. Dharat*

### "World Agriculture towards 2010" ("L'agriculture mondiale à l'horizon 2010")

Une étude FAO publiée sous la direction de Nikos Alexandratos

Ce livre actualise, élargit et étend à l'horizon 2010 l'étude mondiale FAO dont la dernière édition remonte à 1987. Il évalue les perspectives, à l'échelle planétaire, de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les pêches et les forêts pour les quinze prochaines années.

Les deux thèmes les plus importants du livre concernent la perspective d'une meilleure sécurité alimentaire et nutrition et d'une durabilité accrue d'un développement agricole prenant en compte les ressources naturelles et l'environnement. Il s'attache surtout, mais pas uniquement, aux pays en développement en analysant et évaluant le potentiel agricole des ressources en terre et leur utilisation.

*G. Gabrielides*

**Island Press, Washington DC, 504 p., 1993.**

Ce livre traite des idées et de leur pouvoir de changer la réalité, et en l'occurrence de changer la façon dont on use et abuse des océans, de changer la liberté actuelle des mers en liberté pour les mers. Il traite aussi, implicitement, de l'homme et de son aptitude à concevoir des idées, à encourager le changement et, en dernier ressort, à agir. Il traite enfin du poids du passé et des conventions sur notre aptitude à penser, à agir de manière créative.

**Marine Mucilages, with Special Reference to Mucilage Events in the Northern Adriatic Sea, The Tyrrhenian Sea and the North Sea ("Mucilages marins et phénomènes mucilagineux en mer Adriatique Nord, en mer Tyrrhénienne et en mer du Nord"). Actes des Journées d'étude internationales sur les phénomènes mucilagineux en mer, Forlì, Italie, 10-12 septembre 1992.**

Sous la direction de R.A. Vollenweider et A. Rinaldi. (The Science of the Total Environment, vol. 165, 1995, numéro spécial, 235 p.)

Ce volume intéressant et à bien des égards unique rassemble les débats et les communications des Journées d'étude sur le phénomène des mucilages marins dans le monde, qui se sont déroulées à Cesenatico, du 10 au 12 septembre 1992, sous les auspices du Département de l'environnement d'Emilie-Romagne et du Centre de recherches marines de Cesenatico, Forlì. Vingt-cinq participants provenant d'Italie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Norvège, Royaume-Uni, USA et du PAM/PNUE ont passé en revue les connaissances actuelles sur les mucilages marins en général, et ils se sont notamment penchés sur le cas de la mer Adriatique Nord. Les débats, articulés autour de 19 communications orales, ont porté sur les divers aspects du phénomène: définition, mécanismes de déclenchement, biologie, biochimie, structure, identification, effets possibles sur la santé humaine, avec les besoins de recherche, la surveillance et les interventions possibles pour lutter contre sa récurrence.

Le rôle physiologique de la production de mucilage reste encore mal élucidé. Ce mucilage pourrait être induit par les algues et les bactéries comme produit secondaire dépourvu de fonction directe, mais il est plus vraisemblable que sa production représente une altération métabolique ayant un rôle fonctionnel adopté comme stratégie favorisant la cellule. L'expérimentation a montré que l'état nutritif peut retentir sur la quantité de mucilage produite; en particulier, une limitation par le phosphore, comme un rapport N/P élevé, mais aussi des conditions de limitation par l'azote et le silicium, entrent en jeu. Ainsi la formation de floes pourrait être une stratégie favorisant la composante algale de l'agrégat, puisque les mucilages contiennent des concentrations plus

élevées d'éléments nutritifs inorganiques que l'eau environnante.

Il apparaît que le processus de formation des agrégats organiques n'entraîne pas toujours de "neige marine" et d'agglomération ultérieure, comme en mer Adriatique, mais il peut se produire sous des aspects aussi différents qu'un revêtement "en toile d'araignée" des organismes benthiques - comme en mer Tyrrhénienne - ou une écume s'accumulant sur le rivage - comme en mer Adriatique. Une relation directe avec l'eutrophisation est possible - notamment en mer du Nord - mais elle n'est pas vraiment manifeste dans l'ensemble de la Méditerranée. Le surfactage des mucilages en mer Adriatique et leur dispersion dépendent néanmoins en grande partie du milieu physique et des conditions météo-climatiques, facteurs qui, dans leur action conjointe, sont particulièrement défavorables dans le bassin de la mer Adriatique Nord.

S'il existe désormais une volumineuse bibliographie scientifique sur les processus fondamentaux de la formation de mucilages, l'expérience pratique de lutte contre le phénomène reste néanmoins encore insuffisante. Des dispositifs mécaniques, comme les barrages qui ont été essayés pour contenir les mucilages, se sont avérés d'un coût prohibitif et souvent incapables de résister aux forces dynamiques de la mer.

D'autres moyens de lutte possibles, comme les dispersants chimiques et physiques (sonar, par ex.) et les agents biologiques, ont un effet discutable sur l'environnement (produits chimiques surtout) ou inappropriés du fait qu'ils doivent être employés sur une très vaste échelle. En tout cas, aucun n'a encore fait l'objet d'une investigation sur place.

Le volume souligne aussi l'importance - comme l'ont rappelé les participants à ces Journées d'étude - d'une information sérieuse du public sur la base d'authentiques faits et connaissances scientifiques. On s'en est bien rendu compte - au prix d'une leçon quelque peu amère - pendant et après les récents phénomènes de mucilages. Le public veut des coupables, même s'il est difficile de les identifier, et faute de réponses concrètes on en arrive à des conclusions erronées dont les effets sont parfois imprévisibles.

*S. Civili*

## L'Italie finance et appui un projet pour le traitement des données MED POL

**D**urant l'été 1994, un accord a été signé entre le **Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE)** et le gouvernement italien pour l'exécution du projet *CP/ME/0401-94-14 «Renforcement des moyens de traitement des données à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (MEDU/PNUE)»*.

Le **gouvernement italien** s'engageait à assurer le financement complet du projet dont la durée était fixée à 18 mois (du **1er Juillet 1994** au **31 Décembre 1995**).

Le **Laboratoire de Biologie marine (LBM) de l'Université de Trieste (UT)** était désigné comme l'organisation d'appui et de coopération. De plus, le LBM devait fournir la compétence technique et les conseils nécessaires à la mise en oeuvre et l'achèvement du volet technique du projet relatif aux données sur la pollution marine en Méditerranée.

Depuis 1975, dans le cadre du **MED POL (Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer Méditerranée)**, les pays méditerranéens soumettent des données sur la pollution. Le projet évoqué ici visait notamment à améliorer l'informatisation, le traitement, l'analyse et la présentation de ces ensembles de données MED POL. Une tâche tout aussi importante consistait à diffuser à la région –en premier lieu aux pays en développement– tout le savoir-faire et l'expérience accumulés lors de l'exécution du projet.

En **Juillet 1974**, un spécialiste de biologie marine du LBM a été détaché à Athènes comme analyste de données chargé, pour la durée du projet, d'évaluer la qualité des données MED POL et de fournir une formule améliorée d'informatisation globale et de validation des données

sur la pollution reçues de la région.

Depuis le démarrage du projet, un certain nombre de résultats ont été progressivement obtenus. Toutes les données brutes MED POL disponibles sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés dans les biotes et les sédiments, et sur les microorganismes dans l'eau de mer, ont été informatisées. Les lignes directrices existantes sur l'informatisation des données ont été revues et complétées par des lignes nouvelles. Plusieurs journées d'étude et réunions liées à la surveillance MED POL ont été suivies, et des conférences ont été données sur l'informatisation et la validation des données sur la pollution marine. La formation et l'aspect «renforcement des capacités» du projet ont fait l'objet d'une nouvelle impulsion à la fin de son exécution (*voir ci-dessous*).

Le projet était aussi destiné à améliorer des données sur la pollution grâce à l'utilisation d'une technologie informatique de pointe pour établir des cartes de haute qualité, des profils par pays, des rapports et des démonstrations. A cet effet, un grand nombre d'équipements et de logiciels (comme le Système d'informations géographiques et des outils de publication informatique) ont servi à l'obtention et à la compilation des résultats du projet.

**Une réunion chargée de l'examen du projet** s'est tenue à Rome les **9 et 10 Mai 1995**; des fonctionnaires du **ministère des Affaires étrangères** et de l'université de Trieste y ont pris part. Les participants à cette réunion ont été mis au courant des projets réalisés dans le cadre du projet au cours des huit premiers mois de son exécution, et ils ont tenu à faire part de leur satisfaction.

Une présentation multimedia du MED POL du PAM/PNUE et de leurs rôles dans la région

méditerranéenne a été effectuée lors de la **Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes** qui s'est tenue à Barcelone en **Juin 1995**.

En **décembre 1995**, un stage de formation d'une durée de cinq jours sur la gestion, le traitement, l'interprétation et la présentation des données sur la pollution de la mer Méditerranée s'est déroulé à Trieste, Italie. Cette activité, qui clôturait le projet, était organisée conjointement par le LMB/UT et le PAM/PNUE et elle a réuni vingt-et-un agents techniques et scientifiques provenant de quinze pays méditerranéens et s'occupant de gestion des données sur la pollution marine ou utilisant ce type de données dans leurs tâches quotidiennes.

Un certain nombre de produits imprimés, prévus dans le cadre de l'exécution du projet, seront prochainement diffusés parmi la communauté scientifique traitant de la pollution marine dans la région méditerranéenne. On citera parmi ces produits: des codes de données sur la pollution; des formulaires de notification de données MED POL pour les échanges de données sur supports magnétiques; des lignes directrices pour l'informatisation des données sur la pollution; des lignes directrices pour la vérification et la validation des données; les objectifs et l'efficacité d'un programme de surveillance continue (surveillance des tendances); un inventaire de certains ensembles de données MED POL; l'établissement d'études de cas relatives aux tencances de la pollution dans certaines zones côtières; le compte rendu du stage de formation; et l'utilisation du Système d'informations géographiques, des outils de publication informatique et d'Internet pour la gestion des données sur la pollution marine.

*Traitement des données du PAM*

Joaquin Ros Vicent,  
Rapporteur du Bureau  
des Parties contractantes

# L'esprit de Barcelone reste bien vivant

**L**e Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone, adoptés par les Conférences de Barcelone de 1975 et 1976, avaient pour origine la Première Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972). La Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) a déclaré que pour atteindre un développement durable, la protection de l'environnement devait devenir partie intégrante du processus de développement.

A date de la Conférence de Rio, plusieurs Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont pensé qu'il fallait réviser le PAM, la Convention et les Protocoles y relatifs afin de les adapter aux principes adoptés à Rio.

La Huitième réunion ordinaire d'Antalya de 1993 a convenu de s'attacher à cette révision, mais certaines craintes se sont manifestées qu'une révision trop drastique pourrait conduire à un échec. Il a été décidé de travailler par consensus et qu'ainsi ne seraient donc modifiés que les passages des textes sur lesquels toutes les Parties seraient d'accord.

Lors de la réunion d'Antalya, trois délégations - celle de l'Espagne, de Malte et de la Tunisie - ont posé leur candidature pour accueillir la Neuvième réunion ordinaire. Les représentants de Malte et de la Tunisie ont été sensibles aux arguments avancés par la délégation espagnole sur l'intérêt de tenir la réunion ordinaire à Barcelone puisqu'elle coïnciderait avec le XXème anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée - et qu'en outre elle devait être suivie d'une Conférence de plénipotentiaires pour adopter les textes révisés; ils ont donc retiré leurs propositions en faveur de celle de l'Espagne qui fut acceptée à l'unanimité.

La réunion a accepté l'invitation de la Tunisie d'organiser une réunion "MED 21" en vue d'examiner en profondeur le rapport entre l'environnement et le développement durable. La Conférence ministérielle de Tunis, en 1994, qui avait été précédée de deux réunions d'experts, fut un succès; quatre résolutions très importantes sur le développement durable dans le bassin méditerranéen, sur la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMD) dans le cadre du PAM et sur le document programme-action MED 21 y furent adoptées.

La Neuvième réunion ordinaire s'est tenue à Barcelone du 3 au 8 juin, également précédée de deux réunions préparatoires d'experts. Cette réunion a révisé les textes et recherché un consensus sur tous les points; les documents ont été officiellement adoptés par la Conférence de plénipotentiaires des 9 et 10 juin 1995.

Les représentants des 19 Parties contractantes, parmi eux quatorze ministres, les



M Joaquin Ros (à droite), le ministre espagnol de l'Environnement M Jose Borrell (au centre) et le Coordonateur du PAM M Lucien Chabason (à gauche).

représentants de 9 institutions et organisations spécialisées du système des Nations Unies et de 37 organisations gouvernementales et non gouvernementales étaient présents à la réunion. Les représentants de toutes les Parties présentes ont adopté et signé les documents suivants:

I. La Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable dans le bassin méditerranéen et ses deux annexes, le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières ("PAM Phase II") et le document sur les Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996 - 2005).

II. Les amendements à la Convention de Barcelone et les amendements au Protocole relatif aux opérations d'immersion.

III. Le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.

Pour souligner l'importance de cette réunion, il suffit de faire remarquer que jamais en vingt ans d'existence du PAM les ministres responsables de l'environnement des pays riverains de la Méditerranée ne s'étaient réunis en aussi grand nombre.

Des documents adoptés, la Résolution de Barcelone représente le document politique par lequel les ministres et représentants des Parties approuvent le PAM II et indiquent les objectifs, adoptent le document sur les domaines prioritaires d'activités et décident de la création de la CMD; demandent au PNUD de convoquer deux conférences en 1996, l'une pour adopter un nouveau Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et une autre pour adopter une nouvelle version du Protocole tellurique; s'engagent à préserver la biodiversité, les espèces, les habitats et les sites présentant un intérêt écologique, conviennent de réduire d'ici l'an 2005 les rejets et les émissions de substances toxiques, persistantes et bioaccumulables (substances ptb) - en particulier, les composés organohalogénés - afin d'atteindre des niveaux qui ne soient nuisibles ni pour l'homme ni pour

la nature, en vue de leur élimination progressive; et décident enfin de se réunir à Tunis en 1997.

La question des substances ptb a donné lieu durant la Conférence à de vifs débats qui ne cesseront probablement pas dans l'immédiat. De leur côté, les ONG, à commencer par Greenpeace, demandent l'élimination des rejets et des émissions d'ici l'an 2005.

De cette nouvelle phase, on peut tirer les réflexions suivantes:

a) Le développement durable de la région et la gestion durable de ses ressources constituent les grands objectifs du PAM; la création de la CMD est par ailleurs un fait d'une grande importance pour l'avenir.

b) Etant donné que le PAM repose sur une convention purement maritime, la porte est ouverte à l'inclusion des territoires, et notamment des zones côtières, pour qu'ils deviennent une préoccupation et obligation cardinales du Plan et de la Convention.

c) Nous sommes passés de la première phase du Plan, où l'objectif primordial visait la lutte contre la pollution de la mer, à la deuxième phase qui privilégie la protection de l'environnement, la conservation de la nature, des espèces, des sites et des paysages d'intérêt écologique ou culturel.

Le consensus dégagé sur la volonté de réviser le PAM et la Convention a marqué le début d'un processus de transformation des activités du PAM, un processus qui ne s'arrêtera pas à la Convention de Barcelone.

La Conférence euro-méditerranéenne, convoquée par le Sommet de l'Union européenne et tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995 allait permettre de prendre acte d'un important changement quantitatif et qualitatif de la coopération euro-méditerranéenne et de définir un espace commun de paix et de stabilité.

(\*) M. Ros est conseiller exécutif auprès du ministre de l'Environnement et du Logement, Madrid, Espagne.